

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

Les recommandations ci-dessous sont destinées à réduire les délais et les coûts d'impression ; **la Rédaction assure bénévolement la publication** du *Bulletin de la Société entomologique de France* et **ne dispose pas de secrétariat**. Les auteurs sont donc priés de les **suivre strictement** ; les manuscrits non conformes seront retournés. Pour toute correspondance, s'adresser à la Société entomologique de France, Rédaction du Bulletin, 45 rue Buffon, F – 75005 Paris. E-mail : bulletin@lasef.org.

I. ACCEPTATION DES TRAVAUX

La publication dans le *Bulletin* est gratuite pour les membres (personnes physiques) de la Société entomologique de France, abonnés au *Bulletin*, en règle avec le Trésorier. En cas de collaboration, le premier signataire doit répondre à cette qualité. Pour les auteurs non membres, le tarif de publication est de 70 € pour un article de 1 à 4 pages et de 10 € par page supplémentaire. À la place, ils sont vivement encouragés à rejoindre la Société.

Les manuscrits seront impérativement fournis en traitement de texte compatible avec le logiciel Microsoft Word (DOC ou RTF), soit par e-mail (bulletin@lasef.org), soit sur CD-ROM envoyé à l'adresse ci-dessus.

Les manuscrits, en vue de leur éventuelle acceptation (avec ou sans modifications) ou de leur rejet, sont examinés par le Comité de rédaction, ainsi que par des rapporteurs compétents sur le sujet traité.

Le *Bulletin* publie des manuscrits originaux sur les **Insectes (Hexapoda), Arachnides et Myriapodes** : taxonomie, morphologie, phylogénie, écologie, éthologie, faunistique, biogéographie. Les articles et brèves communications concernant la faune de France (Métropole et Outre-mer) sont appréciés.

Lors de la description de nouveaux taxa, les auteurs devront impérativement se conformer à la dernière édition du *Code international de nomenclature zoologique*. Il est vivement recommandé que les types primaires (holotypes) des taxa nouvellement décrits soient déposés dans une institution scientifique publique en charge de leur conservation.

Les "brèves communications" sont de courts articles, entre une et trois pages imprimées (avec ou sans illustrations). Elles figurent au sommaire et sont incluses sous leur titre dans les tables annuelles. On ne peut pas en fournir de separata.

Les articles publiés dans le *Bulletin* peuvent être écrits en français, anglais, allemand, espagnol ou italien.

Les opinions émises dans le *Bulletin*, de quelque nature qu'elles soient, n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

II. PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

Les auteurs doivent toujours se reporter aux numéros récents du Bulletin pour parfaire la présentation générale de leur texte.

Les auteurs devront mentionner en page de titre leur prénom et leur patronyme, suivis de leur adresse complète et de leur adresse électronique.

Quelle que soit la langue de l'article, il est impératif de fournir un **résumé en français et un abstract en anglais avec traduction du titre**. Le résumé doit récapituler l'ensemble des actes nomenclaturaux effectués dans l'article. On adjointra une liste de **keywords** en anglais pour lesquels il convient de ne pas répéter les mots cités dans le titre de l'article (en particulier les noms de taxons). Les noms des nouveaux taxons ne doivent être donnés ni dans le titre ni dans les mots clés.

Le nom de l'auteur et la date de description doivent être fournis lors de la première citation de chaque taxon. Les noms des genres, espèces et sous-espèces doivent être en italique. Les dates seront présentées selon le modèle suivant : 15.VIII.1977. Un seul corps de caractère sera utilisé dans chaque manuscrit. **Ne rien écrire en majuscules ou en gras.**

Les appels dans le texte seront présentés comme suit : Martin (1980), (Martin, 1980a, b), (Martin & Durand, 1980), (Martin *et al.*, 1980), etc. Les références seront regroupées en fin d'article, par ordre alphabétique des noms et, le cas échéant, par ordre chronologique pour chacun d'eux. Seules les références effectivement appelées dans le texte doivent y figurer. Les titres des revues, en italiques, seront mentionnés **en entier**, sans abréviations. **La présentation impérative des références devra être exactement comme pour les suivantes** : “Grassé P.-P., 1986. – L'évolution vue à travers les insectes. *Bulletin de la Société entomologique de France*, **94** (1-2) : 5-18. <https://doi.org/...>” ou “Stúkowsky Z., 1989. – *Les Planipennes tétraptères de France*. Paris : Les Éditions Imaginaires, 218 p., 25 pl.”. Il est demandé aux auteurs de faire figurer, lorsqu'ils existent, les DOI des articles cités en bibliographie, sous la forme <https://doi.org/...>

III. ILLUSTRATIONS ET TABLEAUX

Les illustrations, dessins au trait ou en demi-teintes ou photographies, accompagnées d'**échelles** graphiques cotées, seront **regroupées en planches**, dans les limites de la justification maximale du *Bulletin* (132 × 200 mm). Ces **figures** seront numérotées de **1 à n**.

Les illustrations doivent être fournies dans **des fichiers à part, non insérées dans le texte, au format TIFF ou JPEG**, à une résolution minimale de 450 dpi pour les photographies et dessins en demi-teintes et à 600 dpi pour les dessins au trait.

Les photographies en couleurs sont possibles et souhaitées ; il n'y a pas de frais supplémentaires pour l'impression en couleurs.

Les **tableaux** seront numérotés de **I à N** (chiffres romains) et devront figurer à la fin de l'article, après les références.

L'emplacement des illustrations et des tableaux pourra être suggéré dans les marges du manuscrit.

Les légendes des illustrations et tableaux seront fournies groupées en fin de manuscrit. Leur présentation et leur ponctuation seront établies **selon le modèle suivant** : “**Fig. 1-3.** – *Anthrenus verbasci* (L.), pièces thoraciques de l'holotype. – **1**, Disque du pronotum. – **2**, Sillon mésopleural et articulation élytrale. – **3**, Métatrochantin.” ou “**Tableau I.** – Fréquence de sortie des ouvrières en fonction de la température au sol.”.

IV. ÉPREUVES

Les épreuves seront normalement soumises aux auteurs ; en cas de collaboration et sauf indication contraire, elles seront envoyées au premier signataire. Les corrections ne porteront que sur les erreurs de typographie, en évitant les modifications importantes par rapport au texte original. **Les épreuves seront retournées sous huitaine** ; passé ce délai, il n'en sera pas tenu compte ou l'article sera reporté à un fascicule ultérieur.

La Rédaction se réserve le droit d'effectuer, sur manuscrit ou épreuves, des corrections mineures ne trahissant pas la pensée des auteurs.

V. TIRÉS À PART

Le *Bulletin* fournit 25 *separata* gratuits, sauf pour les brèves communications. Il n'est pas fourni de tirés-à-part supplémentaires en plus de ces 25 *separata*. Un fichier PDF est envoyé gratuitement à l'auteur ; ce dernier s'engage à ne pas mettre ce fichier à disposition en ligne avant deux ans à partir de la date de publication.

VI. CONTRAT D'ÉDITION

Il n'est pas établi de contrat d'édition, toutefois la demande par l'Auteur de la parution de son manuscrit dans le *Bulletin de la Société entomologique de France* implique automatiquement la cession gratuite des droits d'Auteur afférents à cette œuvre, à charge pour la Rédaction d'en assurer la publication et la diffusion. Cette cession s'étend également aux droits de reprographie.